

**TOUT PERSONNEL****JANVIER 2010 – N° 50**

## Nouveau coup bas porté à l'identité ONF : l'effeuillage des personnels !

Vous avez tous reçu une note locale sur l'habillement : **les collègues techniques hors UT et les autres personnes appelées à représenter l'établissement se voient priver de tenue de travail**. 130 points de dotation plutôt que 235.

Cette pratique est aberrante d'un point de vue professionnel et douteuse du point de vue des économies que l'établissement gagnerait à cette occasion :

- économie représentant moins de 0,2 % du coût salarial annuel d'un technicien supérieur forestier ;
- troubles causés à la disponibilité de tenues de terrain en état et à la représentation de l'établissement, assurée par des collègues en tenues usées, périmées et sans homogénéité ;
- démotivation des collègues ainsi méprisés, à qui l'on voudrait faire croire soit qu'ils ne sont plus vraiment de terrain (aménagistes ...), soit qu'ils ne relèvent plus vraiment des services forestiers (bureaux d'études, soutien ...).



Autres points contestables, le report aux calendes grecques du reliquat de points 2008 et retard d'attribution de points des années antérieures. **Ces mesquineries viennent s'ajouter à une liste déjà longue de mauvaises pratiques au sein d'un dossier particulièrement mal géré** depuis plusieurs années (retards, marchés publics annulés, liquidation judiciaire d'un adjudicataire, problèmes de taille et de qualité...). Enfin, certains n'ont toujours pas la dotation 2008 à la bonne taille.

La DRH sait régulièrement parler de communauté de travail. Dommage qu'elle oublie sur des sujets aussi simples de mettre en pratique son discours. D'ailleurs, plutôt que de supprimer des dotations aux techniques, il conviendrait d'avoir une réflexion sérieuse pour doter enfin les personnels administratifs.

**Syndicalement, nous analysons cette démarche comme une action visant à découdre notre identité, notre sentiment d'appartenance à l'Office National des Forêts et au service public forestier qu'il a vocation à assurer.**

Or à l'issu de l'enquête climat social de 2005, un des axes prioritaires retenu par l'administration pour « renforcer le lien social dans le cadre des valeurs communes aux personnels » était « la généralisation de l'identité visuelle à tous ». Alors volonté délibérée de casser ce lien déjà fragile ?

Face à cela, une grande quantité de réclamations légitimes formulées par des collègues ayant besoin de tenues adaptées et présentables est attendue. Étrangement, les délais de réponse imposés par la direction pour passer la commande 2009 sont extrêmement courts (à peine une semaine pour certaines agences).

**Pour être efficace, il est utile d'agir collectivement** : information des organisations syndicales de vos réclamations, afin de pouvoir argumenter de l'ampleur du problème lors des rounds de concertation, réclamations communes par service si les délais le permettent ...

Nous vous proposons ci-dessous un modèle de réclamation. Merci de bien vouloir en mettre une copie à votre représentant du SNUPFEN Solidaires pour vous accompagner et suivre vos réclamations.

## **LA DG VEUT METTRE TOUT LE MONDE A POIL : LA FORET ET LES FORESTIERS !**

Objet : Réclamation dotation réduite habillement

Je fais partie de personnels techniques dont la dotation 2009 d'habillement est réduite à 130 points.

D'après la note de service NDS-09-T-303, cela revient donc à considérer que je ne fais pas partie des personnels techniques justifiant d'une activité suffisante sur le terrain pour disposer d'une dotation de 235 points.

Je ne comprends pas cette analyse, mon poste nécessite pleinement une activité de terrain loin d'être anecdotique.

Cette décision révèle le détachement et le peu de prise en compte de cette activité dans l'occupation de mon poste.

Je souhaiterais donc que vous m'indiquiez quelles sont les raisons de votre décision me concernant, et demande d'ores et déjà de pouvoir disposer d'une dotation de 235 points pour 2009 et les années suivantes.

D'autant qu'une dotation de 130 points me prive arbitrairement des vêtements à 160 points.

Il s'agit-là d'un outil de travail nécessaire à un bon exercice de mes missions au sein de milieux naturels, et à une représentation impeccable de l'Office National des forêts auprès de nos partenaires et clients.

Faute de quoi, je ne pourrai pas être imputable de mauvaise tenue ou autre problème vestimentaire en particulier lors de rencontres externes (publics, élus ...).

## **Dernière minute...**

Selon les chiffres donnés à la commission de l'habillement, sur 4690 personnes disposant de l'habillement, 1321 personnes n'ont eu droit qu'à 130 points.